

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1918)
Heft: 6

Artikel: Assemblée des délégués . le 23. juin 1918, à Flamatt (près Berne)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

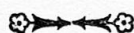
et d'une cinquantaine d'envois divers (circulaires, convocations, etc.). Le journal a paru 8 fois dont 4 numéros dans le nouveau format.

L'*Estampe pour 1918*, la onzième que publie notre Société pour ses membres passifs, a pu être expédiée aux destinataires le mois dernier sous forme d'une lithographie en couleurs de M. Abr. Hermanjat, sortant des presses de M. Wolfensberger. Le Comité central a tenu comme par le passé à ne rien négliger pour que le tirage en soit fait avec tous les soins désirables. La Caisse centrale supporte de ce fait un sacrifice assez considérable que l'auteur, dans son désintéressement, a tenu à partager ; nous le remercions ici pour son dévouement.

L'*État de la Société* est en développement constant. Il accusait l'an dernier 475 membres actifs ; nous en comptons aujourd'hui 508, malgré les pertes en morts et en démissions. Un chiffre respectable de candidats vous sera présenté aujourd'hui. Le nombre de nos membres passifs n'a pas varié d'une façon appréciable et les pertes ont été compensées par des adhésions nouvelles. Exprimons ici à tous ceux qui nous restent fidèles dans les temps difficiles notre profonde gratitude.

La question de l'*Exportation d'œuvres d'art* reste à l'étude. Elle n'a pas fait les progrès que le secrétaire croyait pouvoir annoncer l'an dernier. Elle devra donc être reprise sérieusement cette année.

D'une façon générale nous constatons avec joie que la vie artistique en Suisse augmente d'année en année et se manifeste par de nombreuses expositions ainsi que par la création de nouvelles salles d'exposition dans divers centres. Rappelons tout particulièrement l'inauguration prochaine de la nouvelle Kunsthalle à Berne.



Assemblée des délégués

le 23 juin 1918, à Flamatt (près Berne).

M. Röthlisberger, vice-président, ouvre la séance à 2 h. 45. Il rappelle en paroles émues le souvenir de Ferdinand Hodler, notre président central, décédé récemment, et invite les délégués à se lever en signe de deuil. Ensuite, M. Röthlisberger propose M. Righini comme président de l'assemblée des délégués. La proposition est votée à mains levées et à l'unanimité.

M. Righini accepte cette présidence en demandant l'aide de ses collègues ; puis il rappelle en quelques mots les membres actifs et passifs décédés pendant l'année : MM. Jean Béguin, Robert Convert, Alfred Briffod, Jules Crosnier,

Joseph Mégard et M^{mes} Thomann-Buchholz et Vallet-Gilliard, épouses de nos collègues et membres passifs.

M. Righini demande s'il doit lire le protocole de l'année dernière. Il lui est répondu négativement.

M. Sarasin (Paris) est nommé rapporteur pour la Suisse alémanique. M. Mairet (Genève) pour la Suisse romande.

MM. Hainard, de Genève, et Koch, de Bâle, sont nommés scrutateurs.

M. Delachaux donne lecture en français du rapport annuel 1917-1918 et M. Steck le lit en allemand.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité à mains levées.

M. Perrier (Genève) demande à propos de ce rapport, s'il ne pourrait pas être fait en « Schwitzer dütsch ».

Rendu compte de la caisse :

Cotisations Fr. 8,000.—
Intérêts » 1,043.—

Dépenses :

Journal Fr. 1,813.70
Estampe » 1,060.—
Comité central . . . » 482.45
Versement à la caisse
de secours . . . » 1,000.—

Reste en caisse : Fr. 2,308.78.

M. Schwarz est chaudement remercié pour l'établissement du compte annuel. MM. Hainard et Mayer lisent le rapport des vérificateurs, MM. Blailé et Tièche.

Sont nommés réviseurs des comptes pour la nouvelle année : MM. Blailé et Steiner. Suppléants : M. Ph. Ritter pour la Suisse alémanique et M. de Bosset, ancien caissier de la section de Neuchâtel.

MM. Monnard et Hainard, de la section de Genève, sont chaudement remerciés par le président, M. Righini, pour la mise à jour des comptes de la section de Genève, ce qui n'a pas été, nous assure-t-on, une petite affaire.

M. Righini parle ensuite du remplacement du président central, F. Hodler, décédé, et nous propose de nommer M. Röthlisberger, qui effectivement a fait tout le travail du président durant les années écoulées. M. Röthlisberger a prêté main-forte à Ferdinand Hodler afin de le laisser complètement à son travail, ce dont nous lui sommes infiniment reconnaissants. Mais, déclare M. Righini, ce travail a été fait pour Ferdinand Hodler, et n'aurait été fait pour nul autre, ce que nous comprenons et approuvons pleinement. Nous remercions donc M. Röthlis-

berger et lui prouvons notre reconnaissance en le nommant, à mains levées, président central.

Le vide causé par la mort de F. Hodler dans notre Comité central doit être comblé. M. Righini, au nom du Comité central, propose d'élire M. Carl Liner de la section de Saint-Gall. Cette proposition est votée à mains levées et adoptée à l'unanimité.

M. Righini demande ensuite si une section demande une augmentation de la cotisation. La réponse est qu'elle reste la même.

Le budget 1918-1919 est ensuite proposé et adopté. Il se détaille comme suit :

<i>Recettes.</i>		<i>Dépenses.</i>	
Cotisations des mem-		Secrétaire	Fr. 1,200.—
bres	Fr. 8,000.—	Bureau	» 1,350.—
Intérêts	» 1,000.—	<i>Art Suisse</i>	» 3,000.—
Estampe	» 50.—	Estampe	» 1,200.—
<i>Art Suisse</i>	» 50.—	Collaboration littéraire	» 200.—
		Comité central . . .	» 800.—
		Caisse de secours . .	» 1,000.—
		Imprévus	» 350.—
Total	<u>Fr. 9,100.—</u>	Total	<u>Fr. 9,100.—</u>

On procède ensuite à la nomination des délégués à l'assemblée de la Caisse de secours. Sont nommés : MM. Tièche, en remplacement de M. Mangold, démissionnaire, et Hainard. Nos représentants dans le Comité restent les mêmes que par le passé : MM. Röthlisberger et Righini.

Le téléphone nous apporte la réponse de M. Liner (Saint-Gall), qui accepte sa nomination au Comité central.

On passe ensuite au vote des nouveaux candidats présentés par les sections et dont la liste a été publiée dans le N° 5 de l'*Art Suisse*.

Les 39 candidats sont tous acceptés comme membres de la Société.

M. Senn (Berne) propose que les candidats, avant d'être acceptés, exposent 2 ou 3 œuvres à l'exposition de la Société, lesquelles seront vues par le jury.

M. Righini est d'avis qu'on diminuerait ainsi l'autorité des sections et fait observer que l'exposition de la Société se fait tous les deux ans, ce qui retarderait les admissions des candidats.

M. Steck propose que les candidats présentent des œuvres à l'assemblée des délégués, afin que celle-ci puisse voter leur admission en connaissance de cause.

Une discussion assez sérieuse s'ensuit sur l'admission des candidats dans la Société. MM. Steck, Racine et Mairet sont d'avis que la responsabilité des candidats incombe aux sections, que ce sont les sections qui sont le mieux à même d'examiner l'entrée dans la Société de nouveaux membres et que le vote de l'assemblée des délégués est, en somme, un vote de confiance.

M. Francillon propose que le Comité central demande aux sections de prier les candidats de présenter des œuvres aux sections, en vue de leur admission, lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment connus par leurs travaux. Ceci rassure M. Bolens qui insiste avec raison sur la qualité des membres en opposition à leur grand nombre. La proposition Francillon est votée et acceptée à l'unanimité.

On passe à l'examen de la question du jury.

M. Surbeck propose de laisser le jury tel quel, attendu qu'il n'a pas encore fonctionné, et de remplacer seulement les membres qui ont fonctionné dans le jury du Turnus : MM. Oswald, Ammann et Sturzenegger. Sont nommés à leur place par bulletins secrets : MM. Haller, H. Müller et Stiefel.

La proposition Hermanjat, présentée par le Comité central, demande en principe que ce jury, qui était nommé jusqu'ici par les délégués de l'assemblée générale, soit nommé par les exposants.

M. Bolens craint que la méthode Hermanjat n'ouvre la porte à la décision d'une majorité moyenne, c'est-à-dire médiocre.

La proposition Hermanjat est modifiée en ce sens que le Comité central proposerait 40 noms, dont 20 seraient ensuite choisis par les exposants. Les 7 premiers de ces 20 formeraient le jury et les 13 autres seraient des remplaçants. Ce jury fonctionnerait à nos expositions et serait présenté par la Société pour la formation du jury dans les expositions fédérales et le Turnus.

La section de Genève demande que la Caisse centrale fasse une juste répartition des dépenses des sections pour leurs délégations aux assemblées de délégués, vu que les sections excentriques ont à supporter une dépense plus forte que celles qui se trouvent dans le voisinage du lieu d'assemblée. La Caisse centrale paierait par conséquent les frais des délégués. Les sections de Genève, Fribourg et Saint-Gall acceptent cette façon de voir; elle est cependant repoussée par les sections de Bâle, Argovie, Berne, Lucerne, Neuchâtel, Paris, Vaud et Zurich qui trouvent que ce serait trop charger la Caisse centrale.

Ensuite, la section de Zurich propose de réduire à l'année au lieu de 2 ans la non-éligibilité des membres du jury. La proposition est acceptée. Cette même

section propose une caisse de secours pour les artistes en cas de maladie — un petit comité, à Zurich, s'est occupé de la question. — Cette proposition mérite notre sympathie, elle est renvoyée à l'étude du Comité central.

Enfin, le Comité central propose, pour des raisons qu'il nous a développées, de nommer membres d'honneur : M. R. Kissling (Zurich), à l'occasion de son 70^e anniversaire ; M. G. Jeanneret, ancien président central et de la Commission fédérale des Beaux-Arts, et M. F. Landry. Ces propositions sont acceptées.

M. Gilsu demande si le Comité de la Caisse de secours a décidé quelque chose quant au calcul du $\frac{0}{100}$ sur les œuvres d'art appliqué où la matière première forme souvent les $\frac{2}{3}$ de la valeur totale. M. Righini répond qu'il leur sera appliqué le système en usage pour les œuvres de sculpture.

La séance est levée à 6 $\frac{1}{2}$ h.



Procès-verbal de l'Assemblée Générale

du 23 juin 1918 à Flamatt.

M. W. Röthlisberger, vice-président, ouvre la séance à 11 h. et demie en rendant un hommage ému à la mémoire de Ferd. Hodler, notre regretté président central. L'assemblée se lève en son honneur. Elle en fait autant pour la mémoire des autres collègues morts pendant l'exercice écoulé. Il est passé à l'ordre du jour.

1. Le Procès-verbal de l'année précédente est adopté sans que lecture en soit demandée.

2. Le Rapport annuel du Comité central dont il est donné lecture en français par le secrétaire et en allemand par M. Steck est adopté. Comme scrutateurs sont priés de fonctionner les mêmes que ceux de la veille, c'est-à-dire MM. Koch (Bâle) et Hainard (Genève). Le président exhorte l'assemblée à ce qu'elle veuille bien autant que possible tenir compte du travail sérieux des délégués et ratifier les décisions de l'assemblée de la veille.

3. MM. *Mairet* et *Sarasin*, rapporteurs, lisent le procès-verbal de l'assemblée de la veille, le premier en français, le second en allemand. Ces procès-verbaux sont adoptés avec remerciements aux rapporteurs.

4. M. Righini, trésorier central, rapporte sur la Caisse centrale (dont les comp-